



**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA RÉALISATION D'UNE ETUDE PORTANT SUR
LES RISQUES D'UTILISATION ABUSIVE DES PERSONNES MORALES ET DES CONSTRUCTIONS
JURIDIQUES A DES FINS DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU
TERRORISME DANS LES PAYS MEMBRES DU GIABA**

Contexte

Les personnes morales et les constructions juridiques (PM&CJ)¹ mènent un vaste spectre d'activités commerciales et entrepreneuriales. Nonobstant leur rôle primordial et légitime dans les transactions commerciales et financières de l'économie mondiale, elles sont également exposées à divers risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT). En effet, elles peuvent être mal utilisées à travers des stratagèmes complexes conçus pour dissimuler la véritable identité des bénéficiaires effectifs, maquiller des fonds illégaux et, à bien des égards, pourraient être utilisées comme moyens pour conserver les actifs et effectuer des transactions pour faciliter le BC/FT. Si rien n'est fait, l'exploitation continue de ces entités se traduira par des gains pour les criminels et des pertes financières pour les entités juridiques elles-mêmes, avec des effets négatifs et pour l'économie. Comme l'ont révélé les Panama Papers et d'autres sources d'information sur les activités frauduleuses, les flux financiers illicites à grande échelle qui se produisent souvent par l'utilisation de structures d'entreprise peuvent saper la confiance du public dans le système financier mondial et nuire au développement socio-économique des pays.

Dans de nombreux rapports d'évaluation nationale des risques des États membres du GIABA, les vulnérabilités des personnes morales ont généralement été classées comme "élevées", compte tenu de la relative facilité avec laquelle les bénéficiaires effectifs peuvent être dissimulés. En outre, les conclusions des évaluations mutuelles concernant les différents types de personnes morales opérant dans les différents États membres indiquent la probabilité d'une utilisation abusive des personnes morales à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. La vulnérabilité des entreprises est étroitement liée à la menace élevée de blanchiment de capitaux résultant d'infractions graves. En effet, certains des cas de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ayant fait l'objet d'une enquête dans les États membres du GIABA impliquent des personnes morales. Il s'agit par exemple de l'utilisation de structures juridiques pour l'acquisition de biens immobiliers et d'autres actifs, du blanchiment des produits du crime par l'intermédiaire de sociétés écrans dissimulant des fonds à l'étranger, de l'utilisation de sociétés fictives pour légitimer des sources de revenus inexplicables, du mélange de revenus légitimes et illégitimes et de l'utilisation de ces structures pour faciliter le blanchiment de capitaux par le biais du commerce, entre autres.

On ne saurait trop insister sur l'importance des données relatives aux bénéficiaires effectifs pour faciliter le travail des organes d'enquête criminelle, des procureurs et des autorités chargées des poursuites dans le cadre des enquêtes, des procès et des condamnations des personnes soupçonnées de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Malgré cela, les autorités rencontrent des difficultés pour accéder aux informations sur les bénéficiaires effectifs contenues dans les registres des entreprises, en plus du manque de fiabilité des informations fournies au moment de la constitution de la société, de l'inefficacité de la tenue du registre des bénéficiaires effectifs et de l'absence d'informations actualisées, entre autres. Bien que les données enregistrées dans les registres des sociétés varient d'un pays à l'autre, elles comprennent souvent des informations de base telles que le nom, l'état civil, l'adresse, le nom et l'adresse des administrateurs de l'entité et les personnes qui détiennent un certain pourcentage des actions en circulation. Toutefois, les registres ne contiennent pas d'informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés, ce qui rend difficile l'identification de la personne physique qui détient une société et la compréhension de la structure de propriété et de contrôle des sociétés. Ces difficultés sont largement dues à la faiblesse des mécanismes (juridiques, institutionnels, procéduraux) de collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales. Les sanctions à l'encontre des personnes morales, des constructions juridiques et de leurs principaux dirigeants pour divers manquements à leurs obligations de divulgation d'informations sur les bénéficiaires effectifs sont également faibles, voire inexistantes.

¹Les sociétés, fiducies, fondations, sociétés de personnes et autres types de sociétés et de constructions.

Les difficultés d'accès à des informations précises et actualisées sur les bénéficiaires effectifs ont également été exacerbées par l'utilisation de sociétés écrans, de structures de propriété et de contrôle complexes impliquant de nombreux niveaux d'actions enregistrées au nom d'autres personnes morales, d'actions et d'obligations au porteur, le recours illimité à des personnes morales en tant qu'administrateurs, actionnaires et la nomination de directeurs désignés, ainsi que l'intérêt des PPE. Tout cela a entraîné des faiblesses importantes dans les mesures adoptées pour empêcher l'utilisation abusive des personnes morales et des constructions juridiques aux fins de la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

Compte tenu des risques associés à l'utilisation abusive de personnes morales et de constructions juridiques aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, des faiblesses significatives des mesures prises pour y remédier, identifiées dans les ARN et les rapports d'évaluation mutuelle, et compte tenu du mandat du GIABA d'assister ses États membres dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il est nécessaire de mieux comprendre la situation actuelle dans la région, son étendue et ses manifestations.

Le GIABA est l'institution de la CEDEAO chargée de renforcer les capacités des États membres en matière de prévention et de contrôle du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (BC/FT). Il soutient le travail des cellules de renseignement financier (CRF) de chaque État membre dans la déclaration des transactions suspectes et le suivi des enquêtes.)

Compte tenu de ce qui précède, le GIABA envisage maintenant d'engager des consultants/experts individuels pour réaliser des études spécifiques sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme liées à l'utilisation abusive de personnes morales et de constructions juridiques à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans les États membres du GIABA.

Nature de la mission

La nature de la mission sont les suivantes :

- fournir une connaissance et une compréhension plus approfondies des risques d'utilisation abusive des personnes morales et des constructions juridiques à des fins de BC/FT en Afrique de l'Ouest ;
- examiner les cadres juridiques et les dispositions institutionnelles en vigueur applicables aux personnes morales et aux constructions juridiques, conformément aux normes du GAFI et aux meilleures pratiques internationales ;
- permettre une compréhension approfondie des manifestations de BC/FT à travers des études de cas en identifiant les types de personnes morales/constructions juridiques impliquées, les méthodes et techniques utilisés ;
- examiner les cadres existants de coopération internationale dans la lutte contre l'utilisation abusive des personnes morales et des constructions juridiques à des fins de BC/FT dans les États membres du GIABA ;
- **identifier des exemples de cas spécifiques à chaque pays qui révèlent les l'utilisation abusive des personnes morales et constructions juridiques à des fins de BC/FT dans la région**
- identifier les facteurs qui compromettent les efforts visant à assurer la transparence des Bénéficiaires Effectifs (BE) des personnes morales et des constructions juridiques dans les États membres du GIABA, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau cadre du GAFI sur les bénéficiaires effectifs ;
- proposer des recommandations politiques et opérationnelles pertinentes en vue d'une action efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme résultant de l'utilisation abusive de personnes morales et de constructions juridiques dans le pays à étudier.

Champ d'application

La mission sera réalisée dans les pays suivants : **Benin, Côte d'Ivoire, Ghana, Cabo Verde, Nigeria et Sénégal.** Les autorités compétentes telles que le registraire des sociétés, les cadastres, les autorités fiscales, les autorités chargées de l'application de la loi, les cellules de renseignement financier et d'autres autorités compétentes seront engagées dans le but de recueillir des informations et de mieux comprendre les défis auxquels les autorités sont confrontées pour empêcher l'utilisation abusive des personnes morales à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Il est également opportun de sélectionner un échantillon de personnes morales afin d'obtenir leur avis sur les défis auxquels elles sont également confrontées en ce qui concerne la conformité à la législation LBC/FT.

Livrables

Les livrables sont les suivants :

- Un rapport initial démontrant une bonne compréhension de la nature de la mission et de ses exigences, à soumettre **deux (02) semaines** après la signature du contrat ;
- Un premier projet de rapport à soumettre au Secrétariat du GIABA dans les **45 jours** suivant l'acceptation du rapport initial. Il ne doit pas dépasser 50 pages, annexes non comprises.
- Le Secrétariat du GIABA examinera le premier projet de rapport et en informera le chercheur national dans un délai maximum **de 3 semaines** à compter de la réception du premier projet de rapport ;
- Le second projet de rapport doit être soumis au Secrétariat du GIABA **deux (02) semaines** après réception des commentaires du Secrétariat du GIABA.

Expression d'intérêt

Les consultants/experts individuels sont invités à manifester leur intérêt pour la fourniture des services susmentionnés. Les consultants/experts intéressés doivent soumettre leur manifestation d'intérêt accompagnée d'un curriculum vitae indiquant qu'ils sont qualifiés pour fournir les services. Les candidats doivent également soumettre un mémoire (d'une page maximum) sur leur compréhension de la tâche et sur la manière dont ils entendent la mener à bien. Ils sont également encouragés à étayer leur candidature par toute information complémentaire disponible (brochures, description de travaux similaires, expérience dans des contextes similaires, etc.)

Les consultants seront sélectionnés en pleine conformité avec le Code des marchés de la CEDEAO. Une somme forfaitaire d'un montant de trois mille dollars américains (3 000 \$) sera versée au consultant, sous réserve des conditions d'un Contrat convenu d'un commun accord. Dans le cas du Nigeria, le consultant recevra mille dollars US supplémentaires en raison de la taille des entités juridiques dans ce pays et du travail supplémentaire qui sera nécessaire.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par e-mail à l'adresse ci-dessous avant le vendredi le 08/09/2023 à 12h GMT, avec le titre du Consultant clairement identifié sur la soumission.

Courriel : procurement@giaba.org

Le Directeur Général

Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)
Complexe SICAP, Point E, 1^{er} Etage, Immeuble A
Av. Cheikh Anta Diop x Canal IV, BP 32400
Dakar, Sénégal
Tél. : +221 33 859 1818 poste 838
Télécopie : +221 338241745
